

GESTION DU RISQUE DE CATASTROPHES NATURELLES POUR LES DESTINATIONS TOURISTIQUES CÔTIÈRES EN RÉPONSE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Guide pratique à l'attention des décideurs

CONTEXTE

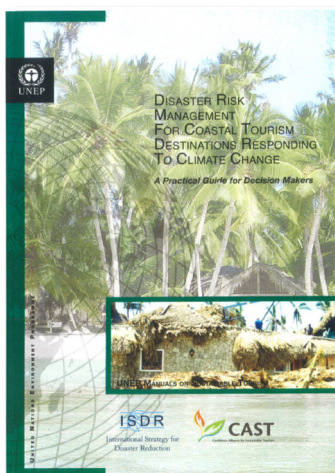
La durabilité des destinations touristiques côtières dépend en partie de leur capacité à adapter les pratiques de planification et de gestion aux impacts du changement climatique et à améliorer leur aptitude à gérer de manière efficace les catastrophes naturelles.

Les recherches scientifiques laissent penser que le changement climatique va augmenter les catastrophes naturelles liées aux intempéries, qui seront non seulement plus fréquentes mais aussi plus puissantes, plaçant les destinations touristiques côtières en état d'alerte quasi permanent.

Lorsque les catastrophes surviennent, les équipes de secours ont souvent peu de temps (à peine 24 heures parfois) pour espérer retrouver des survivants. Ces heures que les experts disent « critiques » correspondent à la période initiale durant laquelle la capacité de réaction est vitale et la préparation (ou le manque de préparation) peut faire toute la différence.

L'expérience a montré à maintes reprises que les populations locales étaient les mieux placées pour sauver des vies et coordonner le retour à la normale. Et c'est le degré de préparation de ces populations aux catastrophes naturelles qui détermine le degré de vulnérabilité ou de résistance de leur communauté.

UN GUIDE À L'ATTENTION DES DÉCIDEURS



Pour répondre à ce défi, le PNUE, en coopération avec l'Alliance des Caraïbes pour le tourisme durable, a rédigé un guide pratique visant à soutenir les destinations touristiques côtières dans leur préparation et leur réponse aux catastrophes naturelles. Ce guide, qui fait partie de la série de publications « Guides du PNUE sur le

tourisme durable », a pour objectifs :

- d'accroître la capacité opérationnelle des communautés locales des destinations touristiques côtières à répondre aux situations d'urgence engendrées par les catastrophes naturelles ;
- de soutenir les efforts d'adaptation de ces communautés en réponse au changement climatique ;
- de réduire les impacts des catastrophes naturelles sur les communautés locales des destinations touristiques côtières.

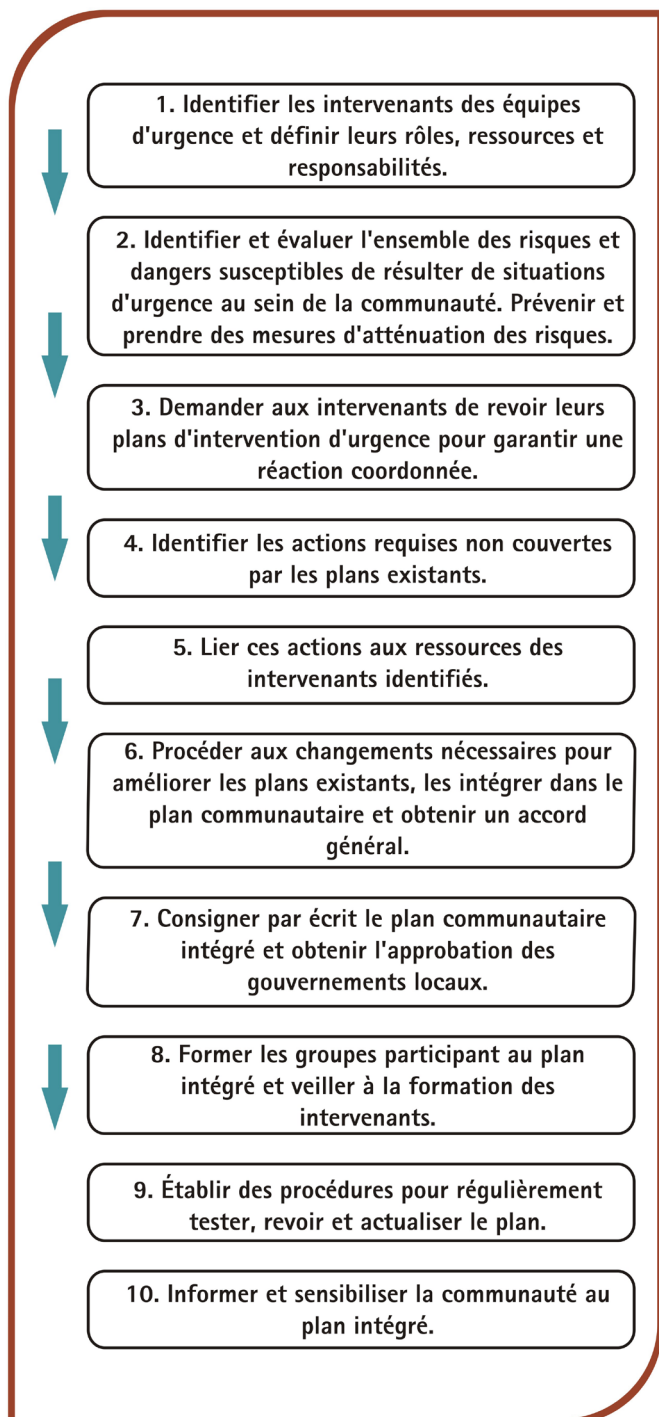
PROPOSITION D'UN PROCESSUS EN 5 ÉTAPES POUR GÉRER LES CATASTROPHES NATURELLES

Il incombe aux gouvernements des destinations touristiques côtières de promouvoir une préparation efficace aux catastrophes naturelles, même si toutes les parties sont concernées. La gestion des catastrophes naturelles doit relever d'une approche systématique, encourager la collaboration entre acteurs publics, privés et communautaires, et rechercher des réponses proactives à des menaces perçues. Elle repose sur un processus en 5 étapes passant par :

1. l'identification des dangers et des risques ;
2. l'évaluation de la vulnérabilité des communautés aux risques ;
3. l'élaboration d'un plan de préparation et d'atténuation ;
4. la mise en œuvre du plan ;
5. le suivi, l'évaluation et la révision du plan au fur et à mesure que les conditions évoluent.

Le guide fournit des informations pratiques et des conseils sur la mise en œuvre de ces étapes aux gestionnaires des catastrophes naturelles, planificateurs locaux, municipaux et communautaires et autres acteurs du secteur du tourisme. En suivant ces conseils, les destinations touristiques côtières parviendront à mieux intégrer la durabilité dans leurs processus de gestion et de planification du tourisme et à réagir plus efficacement aux catastrophes naturelles, rendant ainsi les destinations touristiques plus sûres.

LE PROCESSUS APELL



ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS ET RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES

Le guide part du principe que les impacts des catastrophes naturelles peuvent être considérablement réduits si les communautés vulnérables sont pleinement informées des risques éventuels et ont participé à l'élaboration des plans de gestion de crise et de gestion des risques. Il s'inspire du processus APELL (Awareness and Preparedness for Emergencies at the Local Level) élaboré par le PNUE à la fin des années 80 pour informer les communautés au niveau local et les préparer à répondre aux accidents technologiques.

Le guide souligne également qu'il incombe aux décideurs de créer un cadre d'action réactif convenablement doté en ressources. C'est avant tout au niveau local que doit se mettre en place la réponse aux catastrophes naturelles et cela implique un transfert d'autorité et de responsabilité vers les agences gouvernementales locales compétentes et leur réseau connexe.



POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, MERCI DE CONTACTER

Ruth Coutto
 Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Division Technologie, Industrie et Économie
 Service Production et Consommation durables
 15, rue de Milan - 75441 Paris Cedex 09 - FRANCE
 Tél. : +33 1 44 37 16 34
 Fax : +33 1 44 37 14 74
 E-mail : rcoutto@unep.org